

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR 2020



DECRET N° 2015-1827 DU 30 DECEMBRE 2015

ARTICLE L.2224-5 DU CGCT

SOMMAIRE

I - CONTEXTE	5
I.1. - PRESENTATION : COOPERATION INTERCOMMUNALE.....	5
I.2. - COMPETENCES EXERCEES DANS LE DOMAINE DES DECHETS	8
I.3. - MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE	8
1.4. - EMPLOI.....	8
II - INDICATEURS TECHNIQUES	9
II. 1. - LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	9
<i>II.1.1. - Les Collectes en porte-à-porte</i>	<i>9</i>
II.1.1.a. - Présentation	9
II.1.1.b. - Modalités.....	9
II.1.1.c. - Fréquence de collecte	10
II.1.1.d. - Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab. sur le Syndicat).....	10
<i>II.1.2. - La Collecte en apport volontaire</i>	<i>10</i>
II.1.2.a. - Présentation	10
II.1.2.b. - Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab.).....	11
<i>II.1.3. - La collecte en déchèterie</i>	<i>11</i>
II.1.3.a. - Présentation	11
II.1.3.b. - Horaires d'ouvertures	11
II.1.3.c. - Conditions d'accès.....	11
II.1.3.d. - Fréquentation (en nombre de passages).....	12
II.1.3.e. - Quantités collectées (en tonnes).....	13
<i>II.1.4. - Gravats.....</i>	<i>13</i>
<i>II.1.5. - La collecte des D.A.S.R.I.....</i>	<i>14</i>
II.1.5.a. - Présentation	14
II.1.5.b. - Quantités collectées	14
<i>II.1.6. - La collecte des encombrants</i>	<i>14</i>
II.1.6.a. - Bennes communales	14

II.1.6.b. - A domicile	15
II.1.7. - <i>La collecte de l'amiante</i>	15
II.2. - LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT	15
II.2.1. - <i>Le Transfert</i>	15
II.2.2. - <i>Le Transport</i>	16
II.3. - LE TRAITEMENT.....	16
II.3.1. - <i>Le Pôle de Valorisation VERNÉA et les installations de stockage de déchets non dangereux</i>	16
II.3.2. - <i>Les plates-formes de compostage</i>	17
II.3.3. - <i>Les déchets des déchèteries</i>	18
II.3.4. - <i>Le Centre de Tri</i>	19
II.3.4.a. - Localisation des repreneurs.....	19
II.3.4.b. - Quantités traitées en sortie du Centre de Tri (en tonnes)	19
III - INDICATEURS FINANCIERS.....	20
III.1. - RECETTES.....	20
III.1.1. - <i>Recettes perçues par le service</i>	20
III.1.2. - <i>Autres recettes</i>	20
III.2. - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE (COUT COMPLET)	22
III.3. - FISCALITE	24
IV - LES CHIFFRES CLES	25
IV.1. - QUANTITES COLLECTEES EN PORTE-A-PORTE ET EN APPORT	
VOLONTAIRE (EN TONNES ET EN KG/HAB.)	25
IV.2. - QUANTITES COLLECTEES EN DECHETERIES (EN TONNES ET EN KG/HAB.)	25
IV.3. - QUANTITE TOTALES (EN TONNES ET EN KG/HAB.).....	26
IV.4. - COUT MOYEN DU SERVICE PAR HABITANT	26
IV.5. - CONTRIBUTION MOYENNE PAR HABITANT	26
V - MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT.....	27
V.1. - MESURES PRISES POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA SALUBRITE.....	27

V.1.1. - <i>Prévention des déchets</i>	27
1) DEVELOPPER LE COMPOSTAGE	27
2) PROMOUVOIR L'UTILISATION DE L'AUTOCOLLANT « STOP PUB »	28
3) LA COLLECTE DES TEXTILES	28
4) L'ECO-EXEMPLARITE DU S.I.C.T.O.M.	28
5) REDUIRE LA TOXICITE DES DECHETS	29
6) LE REEMPLOI ET LA REUTILISATION DES BIENS D'EQUIPEMENTS	30
7) ACTIONS DE SENSIBILISATION DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	30
8) DISTRIBUTION DE GOBELETS REUTILISABLES	30
9) AUGMENTER LES PERFORMANCES DE TRI ET DE VALORISATION DES COLLECTES SELECTIVES	30
10) MIEUX VALORISER LES DECHETS EN DECHETERIES	30
11) CREER UNE DYNAMIQUE AVEC LES ACTEURS ECONOMIQUES	30
12) BILAN GLOBAL	31
V.1.2. - <i>Protection de l'air</i>	31
V.1.3. - <i>Protection de l'eau</i>	31
V.1.4. - <i>Protection des paysages</i>	31
V.1.5. - <i>Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents</i>	31
V.2. - INFORMATIONS (COMMUNICATION) ET SURVEILLANCE	32
V.3. - PERSPECTIVES 2021	32
➤ <i>Maîtrise des coûts</i>	32
➤ <i>Investissement</i>	33
➤ <i>Communication</i>	33
➤ <i>Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents</i>	33



I - CONTEXTE

I.1. - PRESENTATION : COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE est un E.P.C.I. en l'occurrence un **Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des ordures ménagères**.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE regroupe **159 Communes** pour **2 210,34 km²** et compte **96 290 habitants** (population municipale).

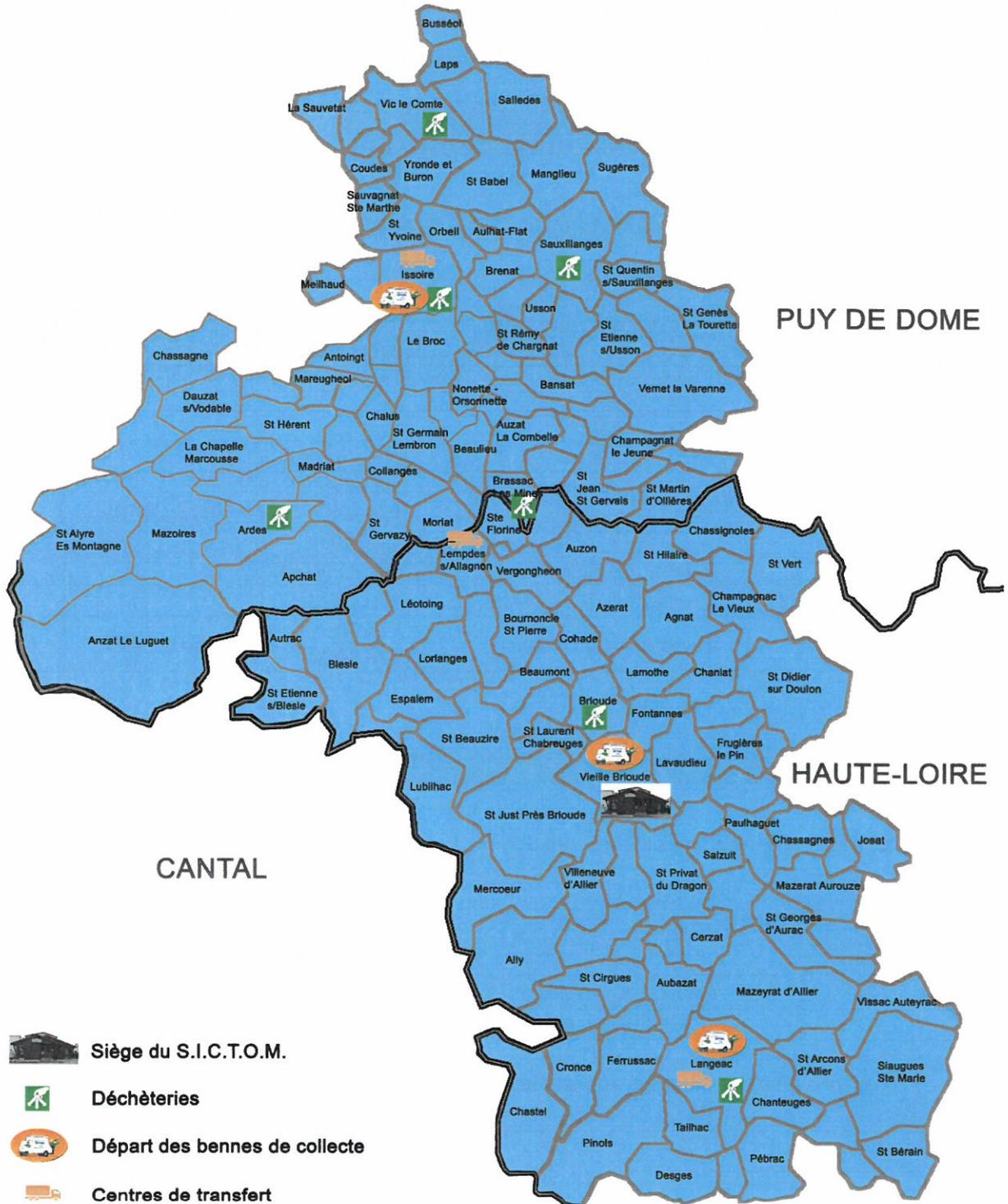
Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE est compétent en **collecte des déchets ménagers**. Il assure la **collecte en régie** et le **transport** pour le compte du VALTOM.

Le territoire desservi est constitué des Communes suivantes (population municipale légale, recensement INSEE, publiée au 01 Janvier 2021) :

COMMUNES HAUTE-LOIRE	NOMBRE D'HABITANTS	COMMUNES PUY-DE-DOME	NOMBRE D'HABITANTS
AGNAT	183	ANTOINGT	403
ALLY	134	ANZAT LE LUGUET	176
ARLET	24	APCHAT	166
AUBAZAT	181	ARDES SUR COUZE	583
AUTRAC	60	AUGNAT	183
AUZON	897	AULHAT-FLAT	914
AZERAT	279	AUTHEZAT	684
BEAUMONT	281	AUZAT-LA COMBELLE	2 040
BLASSAC	135	BANSAT	255
BLESLE	635	BEAULIEU	465
BOURNONCLE ST PIERRE	995	BERGONNE	329
BRIOUDE	6 681	BOUDES	291
CERZAT	210	BRASSAC LES MINES	3 349
CHAMBEZON	120	BRENAT	626
CHAMPAGNAC LE VIEUX	199	BUSSEOL	216
CHANAT	169	CHALUS	181
CHANTEUGES	437	CHAMPAGNAT LE JEUNE	150
CHASSAGNES	156	CHARBONNIER LES MINES	899
CHASSIGNOLES	63	CHASSAGNE	76
CHASTEL	126	COLLANGES	158
CHAVANCIAC LAFAYETTE	270	COUDES	1 270
CHAZELLES	34	DAUZAT SUR VODABLE	74
CHILHAC	177	EGLISENEUVE DES LIARDS	148
COHADE	874	ESTEIL	61
COUTEUGES	300	GIGNAT	240
CRONCE	73	ISSOIRE	15 214
DESGES	58	JUMEAUX	612
DOMEYRAT	186	LA CHAPELLE MARCOUSSE	64
ESPALEM	313	LA CHAPELLE SUR USSON	80
FERRUSSAC	82	LAMONTGIE	644
FONTANNES	918	LA SAUVETAT	715
FRUGERES LES MINES	554	LAPS	591
FRUGIERES LE PIN	166	LE BREUIL SUR COUZE	1 039
GRENIER MONTGON	114	LE BROC	695
JAVAUGUES	184	LES PRADEAUX	340
JOSAT	88	LE VERNET-CHAMEANE	808

LA CHOMETTE	154	MADRIAT	108
LAMOTHE	852	MANGLIEU	466
LANGÉAC	3 575	MAREUGHEOL	203
LAVAUDIÉU	249	MAZOIRES	97
LAVOUTE CHILHAC	277	MEILHAUD	494
LEMPDES SUR ALLAGNON	1 334	MONTPEYROUX	329
LEOTOING	225	MORIAT	373
LORLANGES	383	NONETTE-ORSONNETTE	588
LUBILHAC	83	ORBEIL	843
MAZERAT AUROUZE	197	PARENT	876
MAZEYRAT D'ALLIER	1 462	PARENTIGNAT	510
MERCOEUR	140	PERRIER	889
PAULHAC	637	PESLIERES	66
PAULHAGUET	868	PIGNOLS	339
PEBRAC	115	RENTIERES	108
PINOLS	191	ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND	41
PRADES	63	ST ALYRE ES MONTAGNE	119
ST ARCONS D'ALLIER	190	ST BABEL	940
ST AUSTREMOINE	48	ST ETIENNE SUR USSON	267
ST BEAUZIRE	449	ST GENES LA TOURETTE	182
ST BERAIN	87	ST GERMAIN LEMBRON	1 995
ST CIRGUES	166	ST GERVAZY	333
ST DIDIER SUR DOULON	195	ST HERENT	115
ST ETIENNE SUR BLESLE	54	ST JEAN EN VAL	353
ST GEORGES D'AURAC	469	ST JEAN ST GERVAIS	123
ST GERON	254	ST MARTIN D'OLLIERES	149
ST HILAIRE	159	ST MARTIN DES PLAINS	160
ST ILPIZE	188	ST QUENTIN S/SAUXILLANGES	112
ST JULIEN DES CHAZES	69	ST REMY DE CHARGNAT	580
ST JUST PRES BRIOUDE	419	ST YVOINE	605
ST LAURENT CHABREUGES	252	SALLEDES	586
ST PRIVAT DU DRAGON	160	SAUVAGNAT STE MARTHE	478
ST VERT	109	SAUXILLANGES	1 276
STE FLORINE	3 185	SUGERES	604
STE MARGUERITE	44	TERNANT LES EAUX	34
SALZUIT	362	USSON	295
SIAUGUES STE MARIE	800	VALZ SOUS CHATEAUNEUF	52
TAILHAC	72	VARENNES SUR USSON	293
TORSIAC	66	VIC LE COMTE	5 191
VALS LE CHASTEL	43	VICHEL	348
VERGONGHEON	1 833	VILLENEUVE LEMBRON	156
VEZEZOUX	606	YRONDE ET BURON	652
VIEILLE BRIOUDE	1 182		
VILLENEUVE D'ALLIER	284		
VISSAC AUTEYRAC	317		
TOTAL HAUTE-LOIRE	39 223	TOTAL PUY-DE-DOME	57 067
TOTAL COMMUNES :	159	96 290	HABITANTS

Territoire du **SICTOM** ISSOIRE/BRIOUDE



1.2. - COMPETENCES EXERCÉES DANS LE DOMAINE DES DECHETS

COMPETENCES	Compétences exercées au 31.12.2020
Collecte OMR	Depuis le 20.04.1976
Collecte sélective	Depuis 1998
Déchèteries	Depuis 1993

1.3. - MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	Si intervention d'un tiers		
		Désignation	Date de début du contrat	Date de fin du contrat
Collecte traditionnelle	Régie			
Collecte sélective	Régie			
Déchèteries	Régie			
Centres de transfert	Régie pour le compte du VALTOM	SICTOM ISSOIRE- BRIOUDE	01.01.2014	-
Transport de déchets				
Tri	Prestation de Service	PRAXY CENTRE	-	-
Compostage déchets verts	Prestation de Service	VALTOM	-	-
Traitement	Prestation de service	VERNÉA VALTOM	05.08.2013	-

1.4. - EMPLOI

Nombre d'agents affectés au service de la collecte (O.M.R. et Sélective) en équivalent temps plein :

	Nombre total d'agents
Agents de la Collectivité	81 ETP
Agents du/des prestataires	... ETP

Nombre d'agents affectés au gardiennage des Déchèteries :

	Nombre total d'agents
Agents de la Collectivité	16 ETP
Agents du/des prestataires	... ETP

II - INDICATEURS TECHNIQUES

II. 1. - LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

II.1.1. - Les Collectes en porte-à-porte

II.1.1.a. - Présentation

En 2020, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE assure en **porte-à-porte** : la **collecte des ordures ménagères** et **collecte des Emballages Ménagers Recyclables**.

Les **ordures ménagères** sont conduites au Pôle de Valorisation **VERNÉA** à CLERMONT FERRAND.

Les **emballages** issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au **Centre de Tri de PRAXY CENTRE** à ISSOIRE.

COLLECTE SELECTIVE	ORDURES MENAGERES
<p><u>Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ les journaux, magazines, revues, publicités etc. ◆ les papiers et cartons d'emballages, ◆ les bouteilles et flacons en plastique, ◆ les briques alimentaires, ◆ les emballages métalliques en acier et en aluminium. 	<p><u>Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffons, de vaisselle, cendres, feuilles etc., ◆ les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs, ◆ les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc. <p><u>Ne sont pas compris dans cette dénomination :</u></p> <p>Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.</p>

II.1.1.b. - Modalités

Les habitants disposent de **bacs gris** pour déposer leurs **ordures ménagères** et de **bacs bleus** pour déposer leurs **emballages**. La taille de ces derniers dépend du nombre de personnes au foyer.

II.1.1.c. - Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN	Toute l'année	2 fois par semaine	33 759
RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	62 531
RURAL Touristique	L'été	2 fois par semaine	-

Elle a lieu du lundi au samedi entre 4 heures et 11 heures, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte sélective :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	36 918
RURAL	Toute l'année	1 fois toutes les 2 semaines	59 372

Elle a lieu du lundi au samedi entre 4 heures et 11 heures ou entre 11 heures et 18 heures, sans variation de fréquence sur l'année.

II.1.1.d. - Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab. sur le Syndicat)

Matériaux collectés	2019	2020	Evolution
Ordures ménagères résiduelles	20 511 t 020	20 865 t 880	+ 1,730 %
	213,70 kg/hab	216,70 kg/hab	+ 1,404 %
Collecte sélective (Corps plats + corps creux)	5 527 t 150	5 328 t 050	- 3,602 %
	57,59 kg/hab	55,33 kg/hab	- 3,924 %
TOTAL	26 038 t 170	26 193 t 930	+ 0,598 %
	271,29 kg/hab	272,03 kg/hab	+ 0,273 %

II.1.2. - La Collecte en apport volontaire

II.1.2.a. - Présentation

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE assure la **collecte en apport volontaire**, ainsi que le **transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables** (pour le verre : sur l'ensemble des communes, pour les emballages légers : uniquement sur les communes issues de l'ex Ardes Communauté).

Des **conteneurs à verre** sont placés sur le domaine public. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Le nombre de lieux de dépôts est de 457 (251 sur le Puy-de-Dôme et 206 sur la Haute-Loire). Le nombre moyen d'habitants desservis par cette collecte est de 211 par emplacement.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

11.1.2.b. - Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab.)

Matériaux collectés	Nombre de points en 2020	2019	2020	Evolution
Verre	457	3 323 t 697 34,63 kg/hab	3 284 t 089 34,11 kg/hab	- 1,192 % - 1,502 %

II.1.3. - La collecte en déchèterie

11.1.3.a. - Présentation

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE compte sept déchèteries sur l'ensemble de son territoire.

Elles sont accessibles aux habitants de l'ensemble du Syndicat.

11.1.3.b. - Horaires d'ouvertures

Lieu de la Déchèterie	Horaires d'ouverture		
	Périodes	Jours	Heures
LANGÉAC	été hiver	Lundi à Samedi inclus	8 h - 19 h 8 h - 18 h
BRIOUDE	été hiver	Lundi à Samedi inclus	8 h - 19 h 8 h - 18 h
BRASSAC LES MINES	été hiver	Lundi à Samedi inclus	8 h - 19 h 8 h - 18 h
ISSOIRE	été hiver	Lundi à Samedi inclus	8 h - 19 h 8 h - 18 h
VIC LE COMTE	été hiver	Lundi à Samedi inclus	8 h - 19 h 8 h - 18 h
SAUXILLANGES	Toute l'année	Mardi à Samedi inclus	9 h - 12 h 14 h - 18 h
ARDES SUR COUZE	Toute l'année	Lundi - Mercredi Samedi	De 14 h à 17 h

11.1.3.c. - Conditions d'accès

- ◆ Pour les **Particuliers**, l'accès est gratuit,
- ◆ Pour les **Professionnels**, l'accès est payant (20,00 € par dépôt),
- ◆ Pour les **Associations**, l'accès est gratuit.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes et les apports sont réglementés pour permettre l'évacuation des bennes en période de forte affluence (2 voyages par jour pour un même déchet et 2 m³ par apport).

11.1.3.d. - Fréquentation (en nombre de passages)

Lieu de la Déchèterie	2019			2020			Evolution en %
	Particuliers	Professionnels	Total	Particuliers	Professionnels	Total	
LANGÉAC	28 776	148	28 924	21 702	79	21 781	- 24,696 %
BRIOUDE	58 591	222	58 813	41 311	206	41 517	- 29,408 %
BRASSAC LES MINES	70 321	13	70 334	59 345	53	59 398	- 15,549 %
ISSOIRE	93 796	317	94 113	79 596	268	79 864	- 15,140 %
VIC LE COMTE	39 586	66	39 652	40 172	117	40 289	+ 1,606 %
SAUXILLANGES	13 750	2	13 752	13 833	2	13 835	+ 0,604 %
ARDES SUR COUZE	1 279	/	1 279	891	3	894	- 30,102 %
TOTAL	306 099	768	306 867	256 850	728	257 578	- 16,062 %

II.1.3.e - Quantités collectées (en tonnes)

	2019 (en tonnes)	2020 (en tonnes)	Evolution en %	
Déchets valorisés	Déchets verts	5 027,880	5 586,844	+ 11,117 %
	Bois	4 436,490	4 310,550	- 2,839 %
	Ferraille	1 124,740	1 154,500	+ 2,646 %
	Gros cartons	674,170	673,900	- 0,040 %
	Papier	Inclus dans la collecte PAV		
	Verre	Inclus dans la collecte PAV		
	Textile	294,628	212,814	- 27,769 %
	Pneus	/	/	/
	Huile de vidange	69,001	70,220	+ 1,767 %
	Batteries	/	/	/
	Huile alimentaire	/	/	/
	Piles	9,280	9,621	+ 3,675 %
	D.E.E.E. (au total) dont :	604,817	582,253	- 3,731 %
	- Gros électroménager hors froid	162,666	158,280	
	- Gros électroménager froid	156,252	149,061	
	- Ecrans	108,078	100,845	
	- Petit appareil en mélange	177,821	174,067	
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte PAV		
	Lampes	0,929	1,020	+ 9,795 %
	Tubes fluorescents	1,866	1,625	- 12,915 %
	Cartouches encre	NC	0,100	/
	Gravats valorisés	6 728,560	6 035,260	- 10,304 %
	DIB valorisés	7 067,860	7 018,700	- 0,696 %
Mobilier	382,360	727,370	+ 90,232 %	
Encombrants (benne de campagne)	84,660	95,850	+ 13,218 %	
Sous-total	26 507,241	26 480,627	- 0,100 %	
Déchets non valorisés	DIB non valorisés (tout-venant)	/	/	/
	Encombrants (benne de campagne)	197,540	223,650	+ 13,218 %
	Déchets toxiques (DMS)	179,002	156,495	- 12,574 %
	Amiante cimenté	/	/	/
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	1,863	0,895	- 51,959 %
	Sous-total	378,405	381,040	+ 0,696 %
Total des apports	26 885,646	26 861,667	- 0,089 %	
	280,120 kg/hab	278,966 kg/hab	- 0,412 %	

II.1.4. - Gravats

Les gravats sont récupérés en Déchèteries soit 6 035 t 260 et sont ensuite acheminés chez ECOVERT BOILON afin d'être triés et valorisés.

II.1.5. - La collecte des D.A.S.R.I.

II.1.5.a. - Présentation

Depuis le 15 SEPTEMBRE 2007, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a mis en place la collecte des D.A.S.R.I. sur son périmètre d'action.

En DECEMBRE 2012, les Pouvoirs Publics ont agréé l'ECO ORGANISME DASTRI qui a pour mission de collecter et de traiter les déchets d'activité de soin à risques infectieux, piquants, coupants et tranchants produits par les patients en auto-traitement.

Au 1^{er} JANVIER 2014, le dispositif DASTRI est déployé sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

L'ECO ORGANISME se charge de l'approvisionnement des pharmacies en boîtes à aiguilles (boîtes fournies jusqu'à ce jour par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE) via une plateforme internet.

Le S.I.C.T.O.M reste gestionnaire des points de collecte en accueillant et stockant les boîtes des patients, sur les déchèteries, dans un conteneur prévu à cet effet.

Concernant la collecte, une entreprise conventionnée passe à intervalle régulier dans les déchèteries du S.I.C.T.O.M. pour collecter et acheminer les contenants sur leur lieu de traitement.

II.1.5.b. - Quantités collectées

Type d'emballages	2019	2020	Evolution
Boîtes à aiguilles	1,863 tonnes	0,895 tonnes	- 51,959 %

II.1.6. - La collecte des encombrants

II.1.6.a. - Bennes communales

Présentation

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

Outre la collecte en déchèterie, les encombrants peuvent être collectés par la mise à disposition de bennes dans les Communes rurales éloignées des déchèteries.

Avant leur incinération à l'unité de valorisation VERNÉA, ces bennes sont triées par les Etablissements PRAXY CENTRE à ISSOIRE. Toute la partie valorisable est récupérée par ce dernier.

Quantités collectées (en m³ et en nombre d'enlèvements)

	2019	2020	Evolution
Nombre de bennes	95	98	+ 3,158 %
Nombre de m ³	3 135	3 234	+ 3,158 %
Nombre d'enlèvements	95	98	+ 3,158 %
Volume moyen des enlèvements (en m ³)	33	33	/
En tonnes	282,200	319,500	+ 13,218 %

Ce tonnage n'est pas comptabilisé dans le tonnage du tout-venant de Déchèteries qui est directement livré à l'unité de valorisation VERNEA pour y être incinéré.

II.1.6.b. - A domicile

Présentation

Sont considérés comme **encombrants** les **objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte**, qui sont **non toxiques, non pulvérulents et non liquides**.

Outre la collecte en déchèteries, les encombrants peuvent être collectés à domicile, sur rendez-vous, **au profit des personnes âgées et à mobilité réduite**.

Les quantités collectées ne sont pas quantifiées. Ces encombrants étant livrés également chez le ferrailleur local, le tonnage est inclus dans le tonnage des bennes communales.

II.1.7. - La collecte de l'amiante

L'amiante est un matériau naturel et fibreux employé durant des décennies dans la construction en raison de ses principales propriétés : résistances mécanique, chimique, au feu et micro-organismes, isolant thermique/acoustique/électrique et de son faible coût. Les fibres d'amiante sont invisibles, inodores et ne grattent pas, mais elles restent pour autant dangereuses en cas de manipulation inappropriée.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, en collaboration avec le VALTOM, a mis en place un service de collecte. Ce service est gratuit et dédié aux particuliers, dans la limite d'un apport de 100 kg maximum par an et par foyer d'amiante lié.

Une inscription préalable au bureau du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE est nécessaire.

II.2. - LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT

II.2.1. - Le Transfert

Les opérations de **transfert des Déchets Ménagers Résiduels** collectés vers les **sites de traitement** sont réalisées par l'intermédiaire des **Centres de Transfert** suivants :

Localisation du Centre de Transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
ISSOIRE	17 052,577	oui	route
LANGÉAC	2 841,113	oui	route
LEMPDES S/ALLAGNON	7 990,890	oui	route
TOTAL	27 884,580	-	-

Les déchets en provenance du **Poste de Transfert de LANGÉAC** sont transférés, dans un deuxième temps, sur le **Poste de Transfert d'ISSOIRE** pour y être **pesés et compactés**.

En fait, la **totalité des déchets** (27 884,580 tonnes) part d'ISSOIRE pour être acheminée directement sur les exutoires.

II.2.2. - Le Transport

En sortie du Transfert d'ISSOIRE et de LEMPDES SUR ALLAGNON, les déchets sont acheminés par route vers les **Centres de Traitement** suivants :

Centres de transfert	Centres de traitement	Nom du transporteur	Distance au Centre de Traitement en km	Tonnages transportés en tonnes / an
ISSOIRE + LEMPDES SUR ALLAGNON	VERNÉA	SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE	35	26 860,600
	CET PUY LONG	SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE	35	1 023,980
				27 884,580

Les équipements de transport utilisés sont de **gros porteurs (6 x 4)** chargés d'une **benne à compaction** (pour les ordures ménagères) et attelés d'une **remorque**, elle-même chargée d'une benne de tout-venant de déchèterie.

II.3. - LE TRAITEMENT

II.3.1. - Le Pôle de Valorisation VERNÉA et les installations de stockage de déchets non dangereux

Quantités traitées (en tonnes) :

Provenant du périmètre de l'E.P.C.I. :

VERNÉA + PUY LONG	2019	2020	Evolution
Ordures ménagères	20 511,020	20 865,880	+ 1,730 %
Déchets bennes encombrants et déchèteries	7 067,860	7 018,700	- 0,696 %
Résidus d'unités de tri	A charge du Centre de Tri		
TOTAL DÉCHETS VALORISÉS OU ENFOUIS	27.578,880	27 884,580	+ 1,108 %

VERNÉA	2019	2020	Evolution
Ordures ménagères	20 511,020	20 865,880	+ 1,730 %
Déchets bennes encombrants et déchèteries	6 046,940	5 994,720	- 0,864 %
Résidus d'unités de tri	A charge du Centre de Tri		
SOUS-TOTAL DÉCHETS VALORISÉS ET TRAITÉS	26 557,960	26 860,00	+ 1,140 %

PUY LONG	2019	2020	Evolution
Ordures ménagères	/	/	/
Déchets bennes encombrants et déchèteries	1 020,920	1 023,980	+ 0,300 %
Résidus d'unités de tri	A charge du Centre de Tri		
SOUS-TOTAL DÉCHETS ENFOUIS	1 020,920	1 023,980	+ 0,300 %

II.3.2. - Les plates-formes de compostage

Quantités traitées (en tonnes) :

	Lieu	Propriétaire	Prestataires	2019	2020	Evolution
Déchets verts des déchèteries	CHARBONNIER LES MINES	VALTOM	ONYX / PRAXY CENTRE	5.027,880	5 586,844	+ 11,117 %
Déchets verts municipaux et des voiries	-	-	-			
Déchets des particuliers	-	-	-			
Déchets verts des professionnels	-	-	-			
TOTAL DÉCHETS VERTS	-	-	-	5.027,880	5 586,844	+ 11,117 %

II.3.3. - Les déchets des déchèteries

Localisation et type de traitement :

Matériaux	Type de traitement	Repreneurs	Adresses (siège social)
Ferrailles	Recyclage	PRAXY CENTRE	Z.I. LES LISTES - BP 44 63502 ISSOIRE CEDEX
Déchets verts	Compostage	VALTOM	1 CHEMIN DES DOMAINES DE BEAULIEU 63000 CLERMONT FERRAND
Cartons	Recyclage	PRAXY CENTRE	Z.I. LES LISTES - BP 44 63502 ISSOIRE CEDEX
Bouteilles plastiques		Porte - à - porte	
Pneumatiques	-	-	-
Piles	Recyclage	COREPILE	17 RUE GEORGES BIZET 75016 PARIS
Huile de vidange	Traitement	CHIMIREC	ROUTE CAUSSE D'AUGE 48000 MENDE
Verre	Recyclage	O-I MANUFACTURING FRANCE	BP 91228 69611 VILLEURBANNE CEDEX
Papiers		Porte - à - porte	
Batteries	-	-	-
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation matière	ECOVERT - BOILON	63190 LEMPTY
Encombrants	Incinération	VALTOM / VERNÉA	1 CHEMIN DES DOMAINES DE BEAULIEU 63000 CLERMONT FERRAND
	Stockage	VALTOM	PUY LONG 63000 CLERMONT FERRAND
Bois traité	Recyclage	PRAXY CENTRE	Z.I. LES LISTES - BP 44 63502 ISSOIRE CEDEX
Amiante cimenté	-	-	-
Déchets toxiques (DMS)	Traitement	CHIMIREC	ROUTE CAUSSE D'AUGE 48000 MENDE
Huile de friture	Traitement	CHIMIREC	ROUTE CAUSSE D'AUGE 48000 MENDE
Boîtes DASRI	Incinération	DASTRI	17 RUE DE L'AMIRAL HAMELIN - 75116 PARIS
Lampes et néons	Recyclage	ECOSYSTEM	34/40 RUE HENRI REGNAULT - 92068 PARIS LA DEFENSE CEDEX
D.E.E.E.	Démontage, Démantèlement	ECOLOGIC	15 BIS AVENUE DU CENTRE 78280 GUYANCOURT
TONERS (cartouches d'encre)	Recyclage	LIGUE CONTRE LE CANCER	19 BOULEVARD BERTHELOT - 63400 CHAMALIERES
Textiles	Réutilisation, Réemploi	LE RELAIS 48	ZONE ARTISANALE LA BAYSSE 48120 ST ALBAN S/LIMAGNOLE
Mobilier	Recyclage	ECO MOBILIER	50 AVENUE DAUMESNIL 75012 PARIS

II.3.4. - Le Centre de Tri

II.3.4.a. - Localisation des repreneurs

Matériaux triés	Repreneurs	Adresses (siège social)
Papiers - cartons	REVIPAC	23-25 RUE D'AUMALE - 75009 PARIS
Briques alimentaires		
Emballages en acier	PRAXY CENTRE	Z.I. LES LISTES - BP 44 63502 ISSOIRE CEDEX
Emballages en aluminium		
Journaux - magazines		
Bouteilles en plastique	PAPREC	5 - 7 RUE DES PILIERS DE LA CHAUVINIÈRE - 44802 SAINT HERBLAIN CEDEX
Verre	O-I MANUFACTURING FRANCE	BP 91228 69611 VILLEURBANNE CEDEX

II.3.4.b. - Quantités traitées en sortie du Centre de Tri (en tonnes)

	2019	2020	Evolution
Journaux Magazines	2 855,300	2 691,410	- 5,740 %
Cartons	1 288,020	1 037,830	- 19,424 %
Briques alimentaires	14,350	31,470	+ 119,303 %
Bouteilles plastique PET	179,000	259,060	+ 44,726 %
Bouteilles plastique PEHD	59,160	84,980	+ 43,644 %
Emballages acier	190,200	215,890	+ 13,507 %
Emballages alu	8,170	12,710	+ 55,569 %
Refus	687,780	990,630	+ 44,033 %
TOTAL	5 281,980	5 323,980	+ 0,795 %

III - INDICATEURS FINANCIERS

III.1. - RECETTES

III.1.1. - Recettes perçues par le service

Modalités de financement	Montant en 2019	Montant en 2020
T.E.O.M. versée par les Communautés de communes	12 610 290,65 €	12 610 419,57 €
T.E.O.M. Communes	/	/
Redevance spéciale	237 109,52 €	233 158,04 €

III.1.2. - Autres recettes

Le financement du service est également assuré par :

	Financement du service	Recettes totales en Euros
COLLECTE	CITEO	1 577 938,55 €
	Ventes de matériaux	289 569,80 €
DECHETERIES	Dépôt en déchèteries	/
	DEEE (OCAD 3E)	52 222,91 €
	ECOMOBILIER	34 448,10 €
	ECO DDS	4 882,34 €
	Vente de matériaux	125 508,34 €
	Accès communes extérieures	/
PROFESSIONNELS	Accès en déchèteries	12 899,50 €
TRAITEMENT	Participation collectivités extérieures	/
CONTRAT D'OBJECTIFS DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE	Subvention CODEC	33 750,00 €
	Vente de composteurs	5 062,68 €
TRANSFERT et TRANSPORT pour le compte du VALTOM	VALTOM	340 303,18 €
AUTRES	Produits exceptionnels ...	184 454,72 €

Pour les emballages et les imprimés : CITEO Barème F

Date de signature : 01/01/2018

Identification du signataire : S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE EPCI de traitement

Pour les DEEE : Ecologic Ecosystème
 ERP Recylum

Date de signature : 31/03/2013

Identification du signataire : S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE EPCI de traitement

Pour le mobilier (EcoMobilier) : OUI NON

Date de signature : 01/02/2015

Identification du signataire : S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE EPCI de traitement

Pour les Déchets Diffus Spécifiques (EcoDDS) : OUI NON

Date de signature : 01/09/2016

Identification du signataire : S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE EPCI de traitement

III.2. - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE (Coût complet)

OPERATIONS	COUT TOTAL EN EUROS	TONNAGES	COUT A LA TONNE	COUT PAR HABITANT EN 2019	COUT PAR HABITANT EN 2020	EVOLUTION EN %
Frais administratif général	262 491,22 €	/	/	2,46 €	2,73 €	10,976 %
Frais administratif et financier (Contribution versée au VALTOM)	52 013,58 €	/	/	0,14 €	0,54 €	285,714 %
Frais de personnel	421 820,98 €	/	/	4,70 €	4,38 €	- 6,809 %
TOTAL FRAIS DE STRUCTURE	736 325,78 €	/	/	7,29 €	7,65 €	4,938 %
Frais de communication	115 070,58 €	/	/	1,22 €	1,20 €	- 1,639 %
Frais de prévention (réduction des déchets)	301 485,44 €	/	/	3,14 €	3,13 €	- 0,318 %
TOTAL COMMUNICATION/PREVENTION	416 556,02 €	/	/	4,36 €	4,33 €	- 0,688 %
Collecte des O.M.R.	3 352 037,09 €	20 865,880	160,65 €	36,14 €	34,81 €	- 3,680 %
Collecte Sélective en PAP	1 638 198,84 €	5 279,950	310,27 €	17,47 €	17,01 €	- 2,633 %
Collecte Sélective en PAV	8 958,85 €	48,100	186,25 €	0,09 €	0,09 €	0,000 %
Collecte des biodéchets	/	/	/	/	/	/
Collecte du verre	209 224,00 €	3 284,089	63,71 €	2,20 €	2,17 €	- 1,364 %
TOTAL COLLECTE	5 208 418,78 €	29 478,019	176,69 €	55,91 €	54,09 €	- 3,255 %
Déchèteries déléguées	/	/	/	/	/	/
Déchèteries en régie frais de fonctionnement hors personnel	176 248,04 €	/	/	1,80 €	1,83 €	1,667 %
Frais de personnel déchèteries en régie	675 221,09 €	/	/	7,37 €	7,01 €	- 4,885 %
TOTAL DECHETERIES	851 469,13 €	/	/	9,17 €	8,84 €	- 3,599 %
Transport du Centre de Transfert vers l'incinérateur (OM + encombrants) et exploitation des Centres de transfert LANGEAC, ISSOIRE et LEMPDES	655 041,92 €	27 884,580	23,49 €	6,59 €	6,80 €	3,187 %
Transport matériaux des déchèteries	660 187,04 €	26 861,667	24,58 €	7,56 €	6,86 €	- 9,259 %
Mutualisation du transfert et du transport (Contribution versée au VALTOM)	247 064,49 €	20 865,880	11,84 €	2,58 €	2,57 €	- 0,388 %
TOTAL TRANSPORT	1 562 293,45 €	75 612,127	20,66 €	16,73 €	16,22 €	- 3,048 %
Traitement des déchets issus de la Collecte Sélective (Contribution versée au VALTOM)	1 001 261,37 €	5 328,050	187,92 €	10,58 €	10,40 €	- 1,701 %
Traitement des bennes de campagne	28 052,05 €	319,500	87,80 €	0,23 €	0,29 €	26,087 %
Traitement des déchets des Déchèteries hors incinérateur (déchets verts, déchets valorisables de déchèteries) (Contribution versée au VALTOM)	819 213,84 €	16 089,150	50,92 €	8,27 €	8,51 €	2,902 %
Incinération / Stockage ISDND	4 514 910,46 €	28 701,080	157,31 €	44,35 €	46,89 €	5,727 %
TOTAL TRAITEMENT	6 363 437,72 €	50 437,780	126,16 €	63,42 €	66,09 €	4,210 %
Traitement de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (Contribution versée au VALTOM)	260 067,89 €	/	/	2,44 €	2,70 €	10,656 %
TOTAL AUTRES	260 067,89 €	/	/	2,44 €	2,70 €	10,656 %
TOTAL FONCTIONNEMENT	15 398 568,77 €	/	/	159,33 €	159,92 €	0,370 %

Les prestations rémunérées à des prestataires sont les suivantes :

Désignation de l'Entreprise	Nature des Prestations	Montant versé dans l'année (Euros)
SULO - CLERMONT FD	Location maintenance bacs	232 471,53 €
OREA - ST THOMAS EN ROYANS	Pompage lixiviats	15 473,25 €
MECA' 3D - LEMPDES S/ ALLAGNON	Entretien matériel roulant	426 673,11 €
GUERIN LOGISTIQUE - ANDREZIEUX BOUTHEON	Collecte du verre Puy-de-Dôme et Haute-Loire	174 607,83 €
CHARVET - PAULHAC LANGEAC DISTRIBUTION - LANGEAC UGAP - CLERMONT	Carburant	1 709,88 € 52 272,91 € 665 349,49 €
DESCOURS ET CABAUD - CLERMONT FERRAND	Vêtements travail et protection	30 016,70 €
SMACL - NIORT	Primes assurances	90 302,01 €
VIVINTER - CLICHY	Assurance Statutaire	204 546,91 €
CHIMIREC - MENDE	Collectes DMS - Huiles usagées	31 371,99 €
VALTOM - CLERMONT FERRAND	Incinération	3 384 580,60 €
PRAXY CENTRE BOURBIE - ISSOIRE	Encombrants	24 714,00 €
ECHALIER RECYCLAGE - ST OURS LES ROCHES	Collecte corps plats, corps creux, verre	12 248,23 €
SAINT FLOUR COMMUNAUTE	Collecte ordures ménagères	61 658,80 €
SECURIPRO - LE CHAMBON SUR LIGNON	Extincteurs	1 938,88 €
BIOME - VILLERS COTTERETS	Analyse et réglage réseau et torchère	14 112,80 €
APAVE - MARSEILLE	Visite installations électriques et véhicules	14 202,34 €
CONTITRADE - BRIOUDE	Fourniture et pose pneumatiques	145 125,55 €
CMSI - ISSOIRE	Entretien bennes de déchèteries et cercueils	4 562,74 €
DISTRIBOIS - BRASSAC LES MINES	Bois pour composteurs de quartier	13 437,11 €

Le service emploie 111 agents permanents de la collectivité et environ l'équivalent de **30 agents** des entreprises prestataires.

En 2020, les **dépenses d'Investissement** ont été les suivantes :

➤ Opérations non affectées :	96 188,32 €
➤ Porteurs :	268 800,00 €
➤ Nettoyeur haute pression :	598,80 €
➤ Bacs de collecte (porte-à-porte) :	79 806,72 €
➤ Colonnes à verre :	19 396,80 €
➤ Benne à ordures ménagères (Châssis) :	88 800,00 €
➤ Matériel informatique :	4 321,00 €
➤ Fournitures atelier VIEILLE BRIOUDE :	2 410,80 €
➤ Pompe lixiviats La Taupe :	4 208,40 €
➤ Bennes de déchèteries :	25 371,88 €
➤ Colonnes à huile :	3 468,00 €
➤ Colonnes aériennes :	4 547,30 €
➤ Rifter et Partner :	27 916,06 €
➤ Honoraires maître d'œuvre, étude géotechnique et diagnostic amiante à Cohade :	35 676,00 €

III.3. - FISCALITE

La collectivité est un établissement à fiscalité propre depuis le 1^{er} JANVIER 2003.

La collectivité est assujettie à la T.V.A depuis le 1^{er} JANVIER 2004.

IV - LES CHIFFRES CLES

IV.1. - QUANTITES COLLECTEES EN PORTE-A-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE (en Tonnes et en kg/hab.)

		2018 (kg/hab.)	2019 (kg/hab.)	2020 (kg/hab.)
Collecte des ordures ménagères	Tonnage total	21 533,400	20 511,020	20 865,880
	(kg/hab.)	224,988	213,703	216,698
Collecte sélective et porte-à-porte	Tonnage total	5 681,570	5 527,150	5 328,050
	(kg/hab.)	59,363	57,587	55,333
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	Tonnage total	3 125,374	3 323,697	3 284,089
	(kg/hab.)	32,655	34,629	34,106
TOTAL	Tonnage total	30 340,344	29 361,867	29 478,019
	(kg/hab.)	317,006	305,920	306,138
Taux de valorisation (70 % des O.M. incinérées sont valorisées)		78,56 %	79,04 %	78,76 %

IV.2. - QUANTITES COLLECTEES EN DECHETERIES (en Tonnes et en kg/hab.)

		2018 (kg/hab.)	2019 (kg/hab.)	2020 (kg/hab.)
Collecte en déchèteries (valorisée)	Tonnage total	23 376,598	26 507,241	26 480,627
	(kg/hab.)	244,247	276,178	275,009
Collecte en déchèteries (non valorisée)	Tonnage total	354,868	378,405	381,040
	(kg/hab.)	3,708	3,943	3,957
TOTAL	Tonnage total	23 731,466	26 885,646	26 861,667
	(kg/hab.)	247,954	280,120	278,966
Taux de valorisation		98,50 %	98,59 %	98,58 %

IV.3. - QUANTITE TOTALES (en Tonnes et en kg/hab.)

	2018 (kg/hab.)	2019 (kg/hab.)	2020 (kg/hab.)
Déchets valorisés	493,287	517,986	516,138
Déchets non valorisés	71,673	68,054	68,967
TOTAL	564,960	586,040	585,105
Taux de valorisation	87,314 %	88,387 %	88,21 %

IV.4. - COUT MOYEN DU SERVICE PAR HABITANT

NB : Coût = dépenses – recettes

	2018 (€/hab.)	2019 (€/hab.)	2020 (€/hab.)
Coût moyen des frais de structure, de communication et de prévention par habitant (SICTOM + Contribution VALTOM)	9,427 €	7,579 €	9,654 €
Coût/hab. de la collecte, du traitement et du transport (SICTOM + Contribution VALTOM)	89,167 €	92,382 €	86,631 €
Coût/hab. des déchèteries (collecte, traitement et transport) (SICTOM + Contribution VALTOM)	30,411 €	33,504 €	33,576 €
TOTAL	129,005 €	133,465 €	129,862 €
Evolution	+ 1,230 %	+ 3,457 %	- 2,700 %

IV.5. - CONTRIBUTION MOYENNE PAR HABITANT

NB : Contribution = sommes perçues auprès des habitants

	2018	2019	2020
Contribution moyenne par habitant pour le service complet	131,76 €	131,39 €	130,96 €

V - MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

V.1. - MESURES PRISES POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA SALUBRITE

V.1.1. - Prévention des déchets

La dynamique installée sur le territoire pour améliorer le tri et réduire les déchets doit perdurer.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a pour objectif une gestion durable de ses déchets qui passe par la mise en place d'un principe d'Economie Circulaire. Au-delà de nos interventions et démarches de sensibilisation, nous souhaitons donner une nouvelle impulsion permettant à l'ensemble des acteurs locaux de limiter la quantité de déchets et le gaspillage.

Un CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) a été signé avec le VALTOM en 2018 et un programme d'actions est mis en œuvre.

Celui-ci a été défini et hiérarchisé selon 4 domaines :

- **L'offre des acteurs économiques** : approvisionnement durable, écoconception, Ecologie Industrielle et Territoriales (EIT), économie de la fonctionnalité,
- **La demande et le comportement des consommateurs** : consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation), allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation et réutilisation),
- **Gestion des déchets** : amélioration des performances de tri et de valorisation,
- **Eco-exemplarité de la collectivité en matière d'Economie Circulaire.**

Ci-dessous les actions et les résultats obtenus pour l'année 2020 :

1) Développer le compostage

- Distribution de coupons pour commander des composteurs individuels sur zones ciblées.
- Diffusion d'articles dans la presse et création de supports de communication :
 - Articles dans la presse et dans les bulletins municipaux des communes,
 - Articles sur le site internet,
 - Diffusion du guide du compostage.
- Distribution de composteurs individuels par le S.I.C.T.O.M. : mise à disposition dans les déchèteries et au bureau du S.I.C.T.O.M.,

- Equipement des établissements scolaires en composteurs,
- Mise à jour du fichier de suivi des foyers ayant acquis un composteur individuel,
- Organisation de démonstrations de compostage : présentation du compost et du fonctionnement des composteurs,
- Etat des lieux montrant le taux d'équipement de chaque commune en composteurs individuels,
- Installation de composteurs partagés dans les Communes et Etablissements volontaires afin de rendre la pratique du compostage accessible à tous. Désignation de référents,
- Trois plateformes de broyage actives à PARENT, PARENTIGNAT et NONETTE.

BILAN :

343 composteurs individuels distribués en 2020.

Soit au total, 12 709 composteurs individuels distribués et 29 % de foyers équipés au 31.12.2020.

152 composteurs partagés installés depuis le début de l'opération (8 en pieds d'immeubles, 64 composteurs de quartier, 80 composteurs en Etablissements), dont 89 en 2020.

2) Promouvoir l'utilisation de l'autocollant « STOP PUB »



BILAN :

1 683 STOP PUB distribués en 2020.

22 467 STOP PUB distribués depuis le début de l'opération.

19,17 % de foyers équipés en STOP PUB.

3) La collecte des textiles

BILAN :

68 colonnes à textiles sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

213 Tonnes de déchets évitées par an.

4) L'éco-exemplarité du S.I.C.T.O.M.

Dans une démarche globale de prévention, il est indispensable que la collectivité s'engage dans des actions de prévention de ses déchets au travers de :

- L'identification des sources de production de déchets :
 - La limitation de l'utilisation de produits à usage unique,
 - La limitation de produits toxiques,
 - L'intégration de clauses « prévention des déchets » dans les marchés publics,
 - La limitation de l'utilisation de papier.
- La sensibilisation et l'implication des agents aux enjeux de la réduction.

BILAN :

- Formation pour le personnel des déchèteries et les représentants du personnel sur les pratiques et sur les choix possibles dans le fonctionnement interne permettant de limiter l'impact environnemental.
- L'utilisation des produits à usage unique a été totalement supprimée dans le fonctionnement quotidien du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.
- Les efforts concernant l'utilisation de papier ont été renforcés. En appui de notre démarche, une démarche nationale de dématérialisation nous a permis dans le même temps d'accentuer les efforts.
- La formation des agents du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à la problématique environnementale et à la démarche d'éco-exemplarité qui a été mise en place au sein de la collectivité s'est poursuivie en 2020.
- Nous avons profité de l'élaboration du catalogue des vêtements de travail haute visibilité et des équipements de protection individuelle pour sensibiliser et orienter les choix vers des produits plus résistants, plus facile d'entretien et donc moins générateurs de déchets (remplacement moins fréquent, lavage plus facile).
- Utilisation de produits éco-labellisés pour l'entretien des locaux.
- Intégration de clauses environnementales dans les marchés publics.

5) Réduire la toxicité des déchets

- Mise en place d'affiches sur nos points de collecte pour sensibiliser à la toxicité,
- Articles sur notre site internet indiquant aux usagers de déposer leurs déchets dangereux en déchèteries.
- Avec la mise en place de l'Eco-Organisme ECODDS, une démarche d'information et de communication auprès des usagers des déchèteries, mais aussi du personnel de la collectivité, a été mise en oeuvre. L'objectif étant d'expliquer et de démontrer, la dangerosité de certains produits s'ils ne sont pas utilisés, collectés ou traités selon un process très strict. Cela nous a permis, dans un même temps, de démontrer qu'il existe des solutions alternatives bien moins polluantes pour notre environnement.
A ce jour, l'ensemble de nos déchèteries est équipé, à la fois d'un nombre de contenants plus important, donc une meilleure capacité d'accueil, et dans un second temps, une communication beaucoup plus ciblée, qui rend bien plus lisible et compréhensible le tri. C'est au travers d'un partenariat à la fois avec le collecteur Chimirec, mais aussi avec l'Eco-Organisme ECODDS que cette campagne en déchèteries a été possible.
- Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE poursuit aussi sa démarche concernant les lampes usagées et, régulièrement, une communication est faite soit sur le site Internet, soit en déchèteries. L'ensemble de cette démarche de communication (DMS + lampes usagées) semble avoir fait écho auprès des usagers puisque les tonnages collectés ont augmenté.

6) Le réemploi et la réutilisation des biens d'équipements

BILAN :

- ❖ Lien sur notre site internet permettant d'accéder au réseau Répar'Acteurs.
- ❖ Animation à la Ressourcerie du Pays d'Issoire.
- ❖ Présence de la Ressourcerie du Pays d'Issoire sur deux de nos déchèteries (Issoire et Sauxillanges), 2 mercredis par mois pour sensibiliser les usagers et récupérer des objets.

7) Actions de sensibilisation dans les établissements scolaires

BILAN :

De nombreuses animations sont effectuées chaque année avec les scolaires.
↳ 56 écoles pratiquent le compostage

8) Distribution de gobelets réutilisables

Dans une démarche de réduction des déchets, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE met gratuitement à disposition des associations organisant régulièrement des manifestations, des gobelets réutilisables.

L'objectif de cette opération est de diminuer la quantité de verre en plastiques jetables et non recyclables mis à la collecte.

En 2020, de nombreuses associations ont bénéficié de cette démarche (5 715 gobelets distribués sur l'année). Elle sera poursuivie en 2021.

9) Augmenter les performances de tri et de valorisation des collectes sélectives

Densification, remplacement des colonnes à verre par un diagnostic du parc et identification des colonnes à renouveler, rajouter ou supprimer.

10) Mieux valoriser les déchets en déchèteries

ECOMOBILIER est déployé sur 5 de nos 7 déchèteries.

11) Créer une dynamique avec les acteurs économiques

- Partenariat avec 2 entreprises du territoire avec une récupération d'une partie de leurs déchets verts broyés pour alimenter les composteurs partagés.

- Partenariat avec l'Agglomération du Pays d'Issoire qui collecte à vélo les biodéchets sur Issoire.

12) Bilan global

Objectifs	Résultats
• Réduction des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020,	- 2 %
• Taux de valorisation matière,	48,60 %
• Entreprises engagées dans une démarche d'Economie Circulaire.	3

V.1.2. - Protection de l'air

La collecte et le traitement du biogaz sur le C.E.T. de LA TAUPE sont réalisés depuis mi-2003.

Des analyses périodiques du biogaz et des fumées de torchère sont effectuées.

V.1.3. - Protection de l'eau

Des analyses d'eaux sont réalisées tous les semestres par le biais de 3 puits de contrôle en amont et aval de la Décharge.

Les lixiviats de la Décharge sont collectés dans un stockage intermédiaire et repris pour être traités ensuite en station d'épuration.

V.1.4. - Protection des paysages

Le proche environnement des installations du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE (Déchèteries, C.E.T.) est surveillé en vue d'en améliorer l'intégration paysagère.

La réhabilitation finale du C.E.T. de La TAUPE a permis de laisser un site en parfaite harmonie avec le milieu naturel.

V.1.5. - Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents

Les locaux sanitaires du personnel sont conformes aux exigences de la Direction du Travail.

Vêtements et gants de protection sont fournis au personnel.

La mécanisation de la collecte a été généralisée à l'ensemble du Syndicat.

Les bacs de collecte des ordures ménagères sont lavés et désinfectés annuellement sur les Communes qui en font la demande.

Les installations du Syndicat sont dératisées régulièrement.

Le registre Hygiène et Sécurité est toujours à la disposition des salariés.

Le Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels est validé par le Comité Technique Paritaire et le CHSCT conformément au Décret n° 2001-1016.

Après recensement, évaluation et hiérarchisation des risques pouvant nuire à la santé des agents, un plan d'action est arrêté et mis en application.

La collectivité ayant une responsabilité de salubrité publique et de protection des agents chargés de l'élimination des déchets ménagers, les DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux) des particuliers en auto traitement et plus spécifiquement les matériels et matériaux piquants, coupants et tranchants (aiguilles, seringues à insuline, lames, lancettes ...) sont collectés par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

V.2. - INFORMATIONS (COMMUNICATION) ET SURVEILLANCE

Les Elus, Maires, Délégués Titulaires et Suppléants des Communes adhérentes au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE sont informés du fonctionnement du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE par les comptes rendus de réunions qui leur sont adressés systématiquement.

Le recueil des Actes Administratifs est à la disposition de tous.

Le Rapport Annuel d'Activité est systématiquement adressé à toutes les Communes et Communautés de Communes membres du Syndicat.

Des articles paraissent ponctuellement dans la presse locale à diverses occasions.

Le S.I.C.T.O.M. utilise bien évidemment son site internet pour informer ou communiquer, à la fois sur le Tri et le Recyclage, mais aussi sur les jours de collecte et les éventuelles modifications du service.

V.3. - PERSPECTIVES 2021

En 2021, les efforts de la collectivité continueront à porter sur les opérations suivantes :

➤ Maîtrise des coûts.

Des économies de toutes natures sont recherchées et ceci afin de financer les nouvelles dépenses inévitables par de nouvelles économies.

Pour atténuer les coûts de T.E.O.M. supportés par les particuliers, le Syndicat a engagé une démarche d'amélioration continue de son dispositif de gestion des déchets ménagers.

Pour ce faire, il actionne plusieurs leviers qui sont :

- Réorganisation des circuits de collecte et adaptation des fréquences en fonction du gisement,
- Réorganisation du transfert et optimisation du transport,
- Extension des consignes de collecte sélective,
- Travail sur le mode de financement du service,
- Gestion des fermentescibles par le développement du compostage de quartier.

➤ **Investissement.**

- Travaux à COHADE,
- Création d'une déchèterie,
- Aménagements éventuels à la déchèterie d'ARDES SUR COUZE.

➤ **Communication.**

- Création d'une page Facebook,
- Création d'une chaîne YouTube.

➤ **Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents.**

Les différents réaménagements de circuits de collecte tiennent et tiendront largement compte de l'aspect sécuritaire et des conditions de travail des agents.

Un plan de formation personnalisé a été mis en place.